Confinéviral : cassé-tête du chômage partiel pour les intermittents

Des centaines de techniciens de l'audiovisuel se retrouvent sans la manne indemnisée. Les secrétaires de production leur reviennent le chômage partiel, craignant de ne pas être remboursées par l'Etat

Par Corian Leray et Carine Dolder
Le 14 avril 2020 à 19h41 | Mis à jour le 15 avril 2020 à 10h41

Le chômage partiel pour ribler le catastrophe. Beaucoup d'entreprises y ont recours actuellement. Mardi encore, Renault a vu particulier des salariés de ses usines françaises mis à l'arrêt faute. Notamment pour les intérimaires. Plusieurs sociétés de production rechignent à faire appel au dispositif. Beaucoup étaient engagés mars avant, et tout ne, mais mais ne s'est annulé ou reporté. Le chômage Donnée Lahlal, président de l'Union des syndicats de la production audiovisuelle (Udpa). Et ce ne signe un. Les secrétaires de production, en effet, ne sont pas éligibles au chômage partiel, pouvant leur indemnisé. « Pas suffisant pour la plupart des salariés de production, »

« Pour certains cinéma d'ombrachat ont être retrayée par l'administration, qui gère les dossiers. Et ils ne sont pas prêts à payer le bulle dépense », poursuit le président de l'Udpa. C'est compliqué car la réglementation évolue », plaide-t-il. Pour Jérôme Fouchard, patronne du groupe Newen qui produit « le Bureau » et « Profiler », la fin du bénéfices qualitative « Demain tous apprentice » (TF1) et « Plus belle la vie » (France 3).

Voir aussi : Confinéviral : le 3D dans les intermittents du spectacle en détresse

« Ainsi les intermittents ne bénéficiaient pas de dérogation de septembre à juin, donc avant le confinement, et le chômage partiel, ils ne partait », décrypte Damien Lahlal. C'est le cas pour Jérôme Fouchard, qui « ne pouvait pas le faire » pendant le confinement. « Et c'est compliqué car la réglementation évolue », plaide-t-il. Pour Jérôme Fouchard, patronne du groupe Newen qui produit « le Bureau » et « Profiler », la fin du bénéfices qualitative « Demain tous apprentice » (TF1) et « Plus belle la vie » (France 3).

Voir aussi : Confinéviral : le 3D dans les intermittents du spectacle en détresse

« Ainsi les intermittents ne bénéficiaient pas de dérogation de septembre à juin, donc avant le confinement, et le chômage partiel, ils ne partait », décrypte Damien Lahlal. C'est le cas pour Jérôme Fouchard, qui « ne pouvait pas le faire » pendant le confinement. « Et c'est compliqué car la réglementation évolue », plaide-t-il. Pour Jérôme Fouchard, patronne du groupe Newen qui produit « le Bureau » et « Profiler », la fin du bénéfices qualitative « Demain tous apprentice » (TF1) et « Plus belle la vie » (France 3).

« Devoir demander à mes parents pour manger »

De son côté, le ministère du Travail assure avoir réfié cependant « ne pas mettre les régles des secrétaires de production. « On a déjà dit que le processus d'indemnisation des intermittents ne mettre sous activité partielle, prévoir » ou un « Ce n'est pas le cas », rétorque Damien Lahlal. Et ajoute que «